

**Semaine du 29 mai au 2 juin 2023**

**NGT – Retour sur l'intervention de Frans Timmermans en commission de l'Agriculture et du développement rural (AGRI)**

Le 22 mai 2023, le Vice-président de la Commission européenne responsable du Pacte vert, Frans Timmermans, s'est rendu devant la commission de l'Agriculture et du développement rural (AGRI) du Parlement européen afin de défendre sa proposition de règlement relative à l'utilisation durable des pesticides (SUR) et à la restauration de la nature. Ces deux propositions avaient été adoptées à l'été 2022 par la Commission européenne.

Début mai, les membres du groupe PPE - première force politique du Parlement européen – avaient publié, à l'issue d'une assemblée du Parti une position intitulée « La vision du PPE pour l'agriculture européenne », dans laquelle ils indiquaient rejeter les deux propositions de la Commission, au motif que ces dernières ne sont fondées sur aucunes études économiques et mettraient ainsi l'agriculture européenne et la sécurité alimentaire de l'Union en péril.

Frans Timmermans a présenté le projet de loi sur la restauration de la nature tel « *un pilier du Pacte vert* ». S'opposant à la prise de position du PPE, il a signalé aux eurodéputés que les dispositions de ce texte n'étaient pas à choisir à la carte.

Sur les Nouvelles Techniques Génomiques (NGT), le Vice-président de la Commission européenne s'est adressé aux membres de la commission AGRI de façon très ferme, en menaçant de ne pas publier la proposition attendue (pour le 5 juillet prochain) si le Parlement européen venait à rejeter les propositions de la Commission.

Ses propos introductifs ont été suivis d'échanges tendus entre la Commission européenne et les eurodéputés.

Le lendemain de cet échange, le mardi 23 mai, la commission de l'Agriculture et du développement rural (AGRI), responsable pour avis, a rejeté la proposition sur la restauration de la nature.

Pour rappel, la COM AGRI n'est responsable que sur certains articles, et pour avis. La commission de l'Environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire (ENVI) est quant à elle responsable sur le fond. Le vote est prévu pour le 11 septembre 2023, date provisoire.

Selon nos sources, la proposition de la Commission s'agissant des NGT devrait, malgré les menaces du VP de la Commission, être finalement adoptée le 5 juillet en Collège des Commissaires. La COM AGRI du Parlement européen, très en pointe sur ce dossier pourrait être écartée des débats au profit d'une compétence exclusive de la COM ENVI sur le dossier NGT.

### **Antilles – Retour sur le déplacement de Bruno Le Maire en Guadeloupe et Martinique**

Dans la perspective du prochain Comité interministériel des Outre-mer prévu le 12 juin prochain, à Paris et présidé par la Première ministre, Bruno Le Maire, ministre de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, s'est rendu en Guadeloupe le mercredi 24 et le jeudi 25 mai puis en Martinique le 26 et 27 mai.

Le ministre s'est d'abord rendu à la distillerie « Papa Rouyo » où il s'est entretenu avec le président de Région, Ary Chalus, l'occasion pour les deux hommes de parler notamment des entreprises en difficulté, des solutions pour « *améliorer l'Octroi de mer tout en protégeant les entreprises guadeloupéennes* » ou encore des « *problèmes de sargasse et des communes qui dépendent beaucoup d'argent et qui n'ont pas les moyens de le faire* ».

Bruno Le Maire a ensuite rencontré plusieurs jeunes acteurs économiques de Guadeloupe : des exploitants agricoles, des agro-transformateurs, des spécialistes des nouvelles technologies, des patrons de start-ups, des gérants d'entreprises du tourisme... « *Il faut qu'on regarde (il nous reste 15 jours pour étudier ça) toutes les mesures qu'il faut prendre pour vous offrir les meilleures conditions de développement économique, ici, en Guadeloupe. Ça, c'est ma responsabilité de ministre de l'économie.* » leur a-t-il affirmé, en parlant du CIOM.

Le 25 et 26 mai, le ministre a abordé à plusieurs reprises la question de l'octroi de mer, d'abord en Guadeloupe lors d'une rencontre avec des représentants du monde économique, puis en Martinique autour d'une table ronde en présence d'élus, de la Présidente des MPI et d'entrepreneurs martiniquais.

Bruno Le Maire considère que l'octroi de mer est un élément essentiel pour assurer aux collectivités locales un budget adapté à leurs besoins. Défavorable à sa suppression, le ministre de l'Économie envisage néanmoins de revoir ses modalités d'application afin d'établir un équilibre juste et protéger la production locale. Bruno Le Maire s'est dit favorable à ce que "l'octroi de mer s'applique à des produits qui sont réalisés en Martinique et que donc, il faut protéger, mais ne s'applique pas à des produits qui eux ne sont pas produits en

*Martinique, je pense que c'est la voie à suivre pour avoir un octroi de mer qui fonctionne mieux". Il s'est ensuite entretenu avec Serge Letchimy, président du Conseil Exécutif de la Martinique.*

Interrogé par Radio Caraïbes Internationale, sur le sujet de la vie chère, Bruno Le Maire a mis en avant la mise en place du bouclier qualité prix étendu comme une mesure favorable. En outre, il a souligné que l'État surveillait les marges excessives, afin d'assurer la transparence et d'éviter les pratiques de surprofit, tant du côté des industriels que des distributeurs. Il a expliqué avoir renforcé les ressources de la direction générale de la consommation et de la répression des fraudes pour prévenir ces abus.

Enfin, le samedi 27 mai, il a rencontré les salariés du Club Med afin d'échanger sur les enjeux du tourisme en Martinique, qui nourrissent des réflexions dans le cadre du projet de loi Industrie Verte.

## **PECHE – Adoption de l'accord de pêche UE-Maurice et échange de vues sur l'état de la mise en œuvre de la Politique Commune de la Pêche en commission de la pêche du Parlement européen**

Les députés européens réunis en commission de la Pêche du Parlement européen ont abordé, mercredi 24 mai, deux sujets majeurs pour le secteur de la pêche dans les régions ultrapériphériques.

Les eurodéputés ont d'abord adopté, avec 26 voix pour, aucune contre et une abstention, le [rapport](#) du député européen français PPE François-Xavier Bellamy sur la conclusion du nouvel accord de partenariat de pêche entre l'Union européenne et la République de Maurice pour la période 2022-2026.

Cet accord prévoit des possibilités de pêche pour 40 thoniers à senne coulissante, 45 palangriers de surface et des navires auxiliaires ainsi qu'une contrepartie financière annuelle versée par l'UE de 725 000 euros à la République de Maurice.

Le rapport voté « [...] souligne encore plus l'importance de cet accord pour les régions ultrapériphériques de l'Union, à savoir l'île de La Réunion et Mayotte » et appelle pour la prochaine négociation de cet accord et de tout accord similaire, tel que celui avec Madagascar, à définir « un seuil de jauge transitoire en dessous duquel les activités de pêche restent autorisées pendant la période de négociation et jusqu'à l'adoption de l'accord ».

En outre, ce rapport déplore « que la politique de l'Union en matière de renouvellement des flottes de pêche dans les régions ultrapériphériques soit contradictoire », soulignant les subventions prévues par le protocole en faveur des activités d'appui sectoriel qui ont contribué à l'acquisition de nouveaux navires de pêche pour les pêcheurs mauriciens, tandis que dans le même temps, la Commission européenne empêche tout soutien financier en faveur du renouvellement de la flotte dans les RUP.

Les députés européens de la commission de la Pêche ont également échangé sur le [projet de rapport](#) de l'eurodéputé espagnol PPE Gabriel Mato portant sur « *l'état des lieux de la mise en œuvre de la Politique Commune de la Pêche et perspectives d'avenir* » ainsi que les [amendements](#) déposés. Les eurodéputés ont principalement insisté sur la nécessité de prendre davantage en compte le pilier « social » du développement durable dans le secteur de la pêche.

Dans son projet de rapport, Gabriel Mato souligne que « *la PCP ne répond pas suffisamment aux besoins spécifiques des régions ultrapériphériques* » et invite la Commission européenne à proposer un programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité (POSEI) pour la pêche et l'aquaculture, à adapter ses lignes directrices pour l'analyse de l'équilibre entre la capacité de pêche et les possibilités de pêche (COM(2014)0545), à soutenir les dispositifs de concentration de poissons ancrés utilisés par les flottes artisanales et enfin, à fournir les ressources nécessaires pour améliorer les connaissances scientifiques sur les zones économiques exclusives des RUP.

La Commission de la pêche votera ce projet de rapport au mois d'octobre, suivi d'un vote en session plénière du Parlement européen prévu pour fin 2023.

## AGENDA DE LA SEMAINE

**Semaine du 29 mai au 2 juin 2023**

**Lundi 29 mai 2023**

/

**Mardi 30 mai 2023**

Conseil de l'Union européenne :

- Conseil "Agriculture et pêche", Accord de libre-échange entre l'UE et l'Australie : La présidence communiquera des informations sur l'évolution récente des négociations sur l'accord de libre-échange entre l'UE et l'Australie en ce qui concerne l'accès au marché pour les produits agricoles.

**Mercredi 31 mai 2023**

Parlement européen :

- Plénière sur indication géographiques pour les vins, les boissons spiritueuses et les produits agricoles – Session à Bruxelles.

**Jeudi 1<sup>er</sup> juin 2023**

Parlement européen

- Plénière, Session à Bruxelles.

Assemblée Nationale

- Audition de Benoît Lombrière, EURODOM au titre de la Commission d'enquête sur le coût de la vie en Outre-mer.

**Vendredi 2 juin 2023**

/